

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0503 du 05/01/2021**

Délégation de signature du 5 janvier 2021

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DES IMPOTS DES NON-RESIDENTS

**Direction des Impôts des Non-Résidents**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature à l'effet de signer et rendre exécutoires  
les avis de mises en recouvrement et les mises en demeure de payer.  
Recette Patrimoniale des Non-Résidents.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-19-0769 du 05/09/2019

Le comptable de la recette des non-résidents de la Direction des Impôts des Non-Résidents (DINR) ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à la recette des non-résidents de la DINR dont les noms suivent :

- M. Jean-Charles BABE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques ;
- M. Olivier HILARUS, inspecteur des Finances publiques ;
- M<sup>me</sup> Marie-Noëlle PION, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Guy VIVES, inspecteur des Finances publiques ;
- M. Eric LE COCQ, contrôleur des Finances publiques ;
- M<sup>me</sup> Sophie ROUX, contrôlease des Finances publiques ;
- M<sup>me</sup> Impéria THEODORE, contrôlease des Finances publiques.

**- Article 2**

Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, délégation de signature est donné aux agents visés à l'article 1<sup>er</sup> pour :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 3**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

LA COMPTABLE DE LA RECETTE PATRIMONIALE  
DES NON-RÉSIDENTS

CHRISTIANE BERAUD